



19.06.2020

MOBILISATION DU 30 JUIN APRES LES PROMESSES, DES ACTES !

Le 16 juin, 256 rassemblements se sont tenus sur le territoire. Nous étions 4000 à Montpellier et 80 000 à Paris, auxquels s'ajoutent toutes les initiatives tenues au sein même des établissements, mobilisant les personnels assignés et des usagers.

Le « Ségur de la Santé » s'enlise dans des discussions de salon, ce qui renforce la colère et la mobilisation des hospitaliers, déjà « irrités » par une prime à deux niveaux !

Nos exigences connues depuis longtemps s'articulent autour de trois axes :

- **des effectifs supplémentaires pérennes (100 000 à l'hôpital et 200 000 en EHPAD),**
- **des augmentations de salaire immédiates (minimum 300 euros nets pour tou.te.s dans un premier temps), refonte des grilles indiciaires, plan de formation,**
- **l'arrêt des fermetures de lits et des plans de restructuration.**

Nous demandons un plan d'urgence pour revoir les carrières des 120 métiers de l'Hôpital et le financement de nos établissements, ce qui ne peut se faire en un mois de temps.

Nous demandons au ministre de la Santé qu'il soit présent pour ouvrir de véritables négociations et avancer des propositions financières chiffrées.

Des milliards ont été débloqués pour certains secteurs d'activité. Rien pour la Santé ? Pourtant, il s'agit d'une priorité de société, la catastrophe sanitaire l'a démontrée.

Après le succès du 16 juin, le gouvernement doit changer de stratégie et engager de véritables négociations : carrières et rémunérations, formation, financement de l'hôpital...

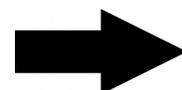
**Nous avons prévu la poursuite des « Mardis de la colère »,
par deux nouvelles journées nationales d'action, LES MARDIS 30 JUIN ET 14 JUILLET.**

La CGT Santé et Action Sociale, dans l'unité syndicale et avec les associations d'usagers, appelle à poursuivre et à amplifier les actions pour que le Gouvernement réponde à l'urgence de moyens supplémentaires immédiats pour l'Hôpital et pour notre système de santé.

MARDI 30 JUIN 10H00 JOURNEE DE GREVE ET DE MANIFESTATION

Départ Lapeyronie puis GDC-St Eloi-Peyrou

Syndicat C.G.T. de site C.H.U. de Montpellier Pavillon 42, hôpital La Colombière. Secrétariat Général : 3 9654
Site Web : cgtchumontpellier.reference-syndicale.fr **Mail :** syndicat-cgt@chu-montpellier.fr
Facebook : [CGT CHU Montpellier](https://www.facebook.com/CGT-CHU-Montpellier) **Youtube :** [CGT CHU Montpellier](https://www.youtube.com/channel/UC...)





LE DROIT DE GREVE COMMENT CA MARCHE ?

Procédure d'assignation

1. Sollicitation des **agents "volontaires" prévus au planning** le jour de grève.
2. Sollicitation des **agents non prévus au travail et volontaires** pour être assignés.
3. Sollicitation des **agents prévus au travail, désignés par ordre alphabétique** par le cadre.
4. A défaut, sollicitation des **agents non prévus au travail, désignés par ordre alphabétique**.

Je suis assigné, puis-je me déclarer gréviste ?

Oui. Vous devez **vous déclarer gréviste auprès de votre encadrement, SANS PERTE DE SALAIRE / PRIME**. Vous serez comptabilisé dans le taux de mobilisation (ARS).

Je veux exercer mon droit de grève

Grève <= 1h00 : pas de retenue sur ma prime de service.

